

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2017**

Le jeudi 1^{er} juin 2017, à 15 heures,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent ensemble, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6.984.917 actions ayant droit de vote et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 6.984.917 actions ayant droit de vote, sur les 8.875.469 actions ayant droit de vote, pour 8.937.085 actions composant le capital social et représentant, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 13.468.330 voix et, en Assemblée Générale Extraordinaire, 13.468.330 voix, sur les 15.361.142 voix représentées par les actions composant le capital.

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.775.094 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire (505.812 actions pour la quatrième résolution) et de 2.218.868 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Présentation des Résultats 2016**
Paul-François VRANKEN – Patrice PROTH
- **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**
Paul-François VRANKEN - Patrice PROTH - Maître Francesco BETTI
- **Lecture du Rapport du Président du Conseil d'Administration**
Maître Francesco BETTI
- **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**
Maître Francesco BETTI
- **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**
 - Rapport sur les comptes consolidés
 - Rapport sur les comptes annuels
 - Rapport sur le rapport du Président
 - Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
 - Rapports spéciaux*Laurence VERSAILLE pour AUDIT & STRATEGY, REVISION, CERTIFICATION -
Michel BARBET-MASSIN pour MAZARS*
- **Lecture et vote des résolutions**
Maître Francesco BETTI

**RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016,*
⇒ Bénéfice net de 12.345.894 €.
- *Quitus de sa gestion au Conseil d'Administration*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.504	6.483.413	13.468.330	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016*

⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 5.952 K€.

⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 5.983 K€.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.504	6.483.413	13.468.330	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2016*

Bénéfice social	12.345.894,24 €
Report à nouveau antérieur de	+ 48.558.782,64 €
Soit ensemble	= 60.904.676,88 €

de la manière suivante :

- à la réserve spéciale œuvres d'art	120.279,46 €
- au compte de report à nouveau	53.634.729,42 €

Distribution de : 7.149.668,00 €

Soit : 0,80 Euro par action, éligible à l'abattement de 40% - article 158-3 CGI aux conditions dudit article.

Mise en paiement à compter du 10 juillet 2017.

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION	ABATTEMENT (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2013	7.149.668,00 €	0,80 €	0,32 € (*)
Au titre de 2014	8.937.085,00 €	1,00 €	0,40 € (*)
Au titre de 2015	7.149.668,00 €	0,80 €	0,32 € (*)

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.504	6.483.413	13.468.330	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	500.429	138.075	776.579	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote et leurs voix ayant été décomptées pour le calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des amortissements excédentaires
et autres amortissements 29.375 €

Montant des charges et dépenses non déductibles
des résultats imposables 479.946 €

Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ 169.757 €

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.504	6.483.413	13.468.330	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 6 Juin 2016

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 75 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution

de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

La société Vranken-Pommery Monopole n'envisage pas d'utiliser plus de 30 % de cette autorisation, soit à hauteur de 268.112 actions représentant 3 % du capital social

Le montant maximum théorique des fonds destinés à la réalisation de ce programme est de 67.028.100 €

Montant des réserves disponibles au 31 décembre 2016 de 51.502.500 €,

Plafonnement à ce dernier montant du maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme

En considération des 61.104 actions autodétenues au 17 mars 2017, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 207.008 actions pour un maximum de 15.525.600 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	174.072	6.483.413	13.140.898	97,5688
Contre	327.432	0	327.432	2,4312
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry GASCO

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	373.136	6.483.413	13.339.962	99,0468
Contre	128.368	0	128.368	0,9532
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉOLUTION :

- Nomination d'un nouvel Administrateur : Mademoiselle Pauline VRANKEN

A effet du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2023 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	394.668	6.483.251	13.361.170	99,2043
Contre	106.836	162	107.160	0,7957
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION :

- *Fixation du montant global des jetons de présence*

Compte tenu du nouvel effectif du Conseil d'Administration : décision de porter à 72.000 € le montant global des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2017 et pour l'avenir

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.500	6.483.413	13.468.326	99,9999
Contre	4	0	4	0,0001
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIXIÈME RESOLUTION :

- *Rémunération versée à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général :*

- *jetons de présence versés en 2016 au titre de 2015 d'un montant de 4.633,80 €,*
- *rémunération brute annuelle, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général, d'un montant de 18.000 € en 2016, sans changement pour 2017,*
- *remboursement, sur justificatifs, des frais qu'il engage au nom et pour le compte de la Société*

→ *Jetons de présence à verser en 2017, au titre de 2016, d'un montant de 6.857,14 €.*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	248.068	6.483.413	13.214.894	98,1182
Contre	253.436	0	253.436	1,8818
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

ONZIÈME RESOLUTION :

- *Rémunération versée à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué à la Coordination Production et Négoce :*

- *jetons de présence au titre de 2016 d'un montant de 6.000 €, versés en 2017,*
- *rémunération brute annuelle, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué à la Coordination Production et Négoce, d'un montant de 15.000 €,*
- *remboursement, sur justificatifs, des frais qu'il engage au nom et pour le compte de la Société*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	247.998	6.483.251	13.214.500	98,1153
Contre	253.506	162	253.830	1,8847
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DOUZIÈME RESOLUTION :

- *Pouvoirs en vue des formalités*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.504	6.483.413	13.468.330	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉSOLUTION :

- *Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,*

Prix de souscription par action ne pouvant être :

- supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription,
- inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou 30 % sous certaines conditions prévues par la loi

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	495.670	2.205	500.080	3,7130
Contre	5.834	0	12.968.250	96,2870
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est rejetée.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION :

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	296.790	6.483.413	13.263.616	98,4800
Contre	204.714	0	204.714	1,5200
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUINZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	147.630	6.483.361	13.114.352	97,3717
Contre	353.874	52	353.978	2,6283
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SEIZIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros.

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 45.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} résolutions

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	149.980	6.483.361	13.116.702	97,3892
Contre	351.524	52	351.628	2,6108
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION :

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce dans la limite de 15 % de ladite émission.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	149.980	6.483.413	13.116.806	97,3899
Contre	351.524	0	351.524	2,6101
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION :

- *Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 45.000.000 d'Euros*

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	324.532	6.483.413	13.291.358	98,6860
Contre	176.972	0	176.972	1,3140
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION :

- *Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale,*

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	497.710	6.483.413	13.464.536	99,9718
Contre	3.794	0	3.794	0,0282
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGTIÈME RÉOLUTION :

Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales):

- fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,
- détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)
- et détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	227.774	6.483.413	13.194.600	97,9676
Contre	273.730	0	273.730	2,0324
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION :

- *Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société*

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.500	6.483.361	13.468.222	99,9991
Contre	4	52	108	0,0009
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs en vue des formalités

	Actions Vote simple	Actions Vote double	Nombre de voix	% de voix
Pour	501.504	6.483.413	13.468.330	100,0000
Contre	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.